Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20261112-DCM2026_097-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 18
Votants : 21
Pouvoirs : 03

Date de la convocation :
5 novembre 2026

Date de la publication :
5 novembre 2026

Vote :	Pour :	21
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **5 novembre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER) - M. GÉHANNIN (pouvoir à Mme MÉRET) - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC (pouvoir à Mme NICOU) - M. TOREL

Secrétaire de séance : Monsieur **Hervé CORBIN** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/097 : LOTISSEMENT DES ROLANDERIES – PRIX DE VENTE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes hypothèses effectuées par la commission municipale « Urbanisme, Bâtiments Communaux & Voirie » et soumet au Conseil Municipal la proposition de prix de vente retenue.

Il rappelle que le « Lotissement des Rolanderies » comporte 20 lots en accession à la propriété.

Proposition de la commission bâtiments communaux et urbanisme du 29/10/2026

Après discussion au sein de la commission, il est décidé de déterminer un prix au lot qui tienne compte de la situation du lot, à savoir : surface, orientation, topographie, mitoyenneté et tranquillité.

Coût acquisition terrain (10 418 m²) : 52 090.00 €
Coût prévisionnel études + travaux lotissement : 500 322.78 € HT
Coût global : **552 412.78 € HT**

N° du lot	*Surface (en m²)*	Proposition prix m² (€ HT)	Prix parcelle (€ HT)	*Adresse Postale DCM N°2026/064*
1	*440*	62.00	27 280,00 €	18 Rue de la Belle Aude
2	*469*	62.00	29 078,00 €	20 Rue de la Belle Aude
3	*382*	62.00	23 684,00 €	22 Rue de la Belle Aude
4	*382*	62.00	23 684,00 €	24 Rue de la Belle Aude
5	*382*	62.00	23 684,00 €	26 Rue de la Belle Aude
6	*389*	62.00	24 118,00 €	28 Rue de la Belle Aude
7	*526*	62.00	32 612,00 €	30 Rue de la Belle Aude
8	*606*	68.00	41 208,00 €	7 Lotissement des Rolanderies
9	*343*	68.00	23 324,00 €	6 Lotissement des Rolanderies
10	*432*	68.00	29 376,00 €	5 Lotissement des Rolanderies

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20261112-DCM2026_097-DE

11	*448*	68.00	30 464,00 €	4 Lotissement des Rolanderies
12	*359*	68.00	24 412,00 €	3 Lotissement des Rolanderies
13	*348*	68.00	23 664,00 €	2 Lotissement des Rolanderies
14	*382*	68.00	25 976,00 €	1 Lotissement des Rolanderies
15	*422*	68.00	28 696,00 €	13 Lotissement des Rolanderies
16	*516*	68.00	35 088,00 €	12 Lotissement des Rolanderies
17	*430*	68.00	29 240,00 €	11 Lotissement des Rolanderies
18	*701*	68.00	47 668,00 €	10 Lotissement des Rolanderies
19	*479*	68.00	32 572,00 €	9 Lotissement des Rolanderies
20	*476*	68.00	32 368,00 €	8 Lotissement des Rolanderies
Total	***8 912***		588 196,00 €	

M. le Maire rappelle également qu'habituellement chaque acquéreur de lot doit verser, lors de la signature de l'acte notarié par-devant le notaire chargé de la régularisation de l'acte, une **caution à titre de provision** au notaire pour réparation des dégâts ou dommages éventuels qui pourraient être causés à la voirie lors des constructions de logements.

Il propose de fixer le montant de la caution à **500 €**.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (21 votants) :

- **D'ADOPTER un prix de vente à la parcelle HT comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer tout document (compromis, actes notariés, …) se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;**
- **FIXE la caution à 500€ pour ce lotissement ;**
- **DESIGNE Maître BLANCHET, notaire à Fougères, pour l'établissement desdits actes.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 12/11/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON